

Mise en concurrence de notre mutuelle : quel avenir pour notre Statut ?

Sept. 2008

En application d'une directive européenne de 2005, la Direction de l'Entreprise est contrainte de lancer un appel d'offre européen dans le cadre du renouvellement du Contrat Groupe signé en 2003.

La Mutuelle RATP, prestataire actuel du Contrat Groupe, répondra à cet appel d'offre mais sera en concurrence avec d'autres assurances.

Un syndicat : SUD, est même officiellement favorable à cet appel d'offre.

L'UNSA RATP ne soutient pas cette démarche libérale qui nous sera un jour appliquée : comment protester contre la mise en concurrence de certains secteurs RATP quand on revendique cette concurrence pour d'autres ?

L'UNSA RATP y voit une étape supplémentaire dans la destruction de toutes les particularités RATP qui nous protégeaient (un peu) d'une éventuelle privatisation ou ouverture du capital.

Mutuelle RATP : créée par les agents

Notre mutuelle a plus de 110 ans, ses origines remontent à 1895 lorsque la CGO (Compagnie Générale des Omnibus), compagnie privée (!), possédait les bus parisiens.

Aujourd'hui, la Mutuelle RATP est gérée par des agents RATP. Les salariés RATP quant à eux élisent leurs représentants à la Mutuelle (des collègues de travail), qui votent toutes les décisions importantes lors des Assemblées Générales régulièrement tenues.

Si une autre mutuelle ou une autre assurance est choisie pour mettre en œuvre notre Contrat Groupe, c'en sera fini de ce rôle des agents RATP, de ce pouvoir de décision : nous subirons les choix de cette mutuelle ou assurance extérieure, sans aucune voix au chapitre.

La solidarité entre les agents

Notre mutuelle fait partie des toutes dernières à appliquer la solidarité entre les générations. Cette solidarité est le fondement des régimes de retraites français (les actifs payent pour les retraités) et de maladie (les bien portants payent pour les malades).



Grâce à ce système, les retraités RATP échappent aux tarifs exorbitants que payent les autres retraités pour leur mutuelle (de 70 à plus de 100 € en fonction de l'âge). 98% des retraités RATP adhèrent à la Mutuelle RATP : 98% « d'idiots » ?

Ce système de solidarité permet aussi d'appliquer un tarif unique à tous les agents actifs, quel que soit leur âge, alors que dans les assurances privées, le tarif augmente avec l'âge.

Une mutuelle bien gérée

La Mutuelle RATP est régulièrement contrôlée par des organismes nationaux d'état. Un récent audit a souligné ses frais de gestion très bas vis-à-vis d'autres mutuelles ou assurances.

Quel avenir voulons-nous ?

Cela permet de contester, preuves à l'appui, les accusations proférées régulièrement par SUD.

Une mutuelle soutenue par les syndicats

Lors d'une récente intersyndicale, tous les syndicats ont exprimé le souhait que la Mutuelle RATP soit à nouveau choisie comme prestataire du Contrat Groupe, y compris les non-signataires de 2003.

Seul SUD n'est pas sur cette position. On peut y voir une certaine contradiction avec son intervention (sincère ?) sur l'avenir des salariés privés de la Mutuelle en cas de perte du marché.

Notre réponse : « *soutenez la Mutuelle et ses salariés ne perdront pas leur emploi !* »

Préserver l'Espace Santé et notre Statut

L'Espace Santé permet la mise en œuvre de l'Article 87 (gratuité des soins) du Statut du Personnel.

Plusieurs réformes gouvernementales ont restreint cette gratuité mais elle reste globalement un avantage important pour les agents.

Ainsi le choix a été fait en 2003 de conclure un Contrat Groupe avec la Mutuelle RATP dont les prestations encouragent les agents à consulter plutôt l'Espace Santé que le privé.

On ne peut contester les dépassements d'honoraires et les encourager par ailleurs.

Ainsi, une couronne dentaire en céramique peut coûter jusqu'à 700 € chez un dentiste privé.

Elle est gratuite à la Mutuelle pour les dents de devant et ne coûte que 225 € pour une molaire céramique (gratuite avec l'option « Plus »).

Tous les agents qui font suivre leur enfant en orthodontie font la différence (plusieurs milliers d'euros dans le privé, gratuit à la Mutuelle).

Après la mise en œuvre du Contrat Groupe : il y a eu un afflux dans les services dentaires de la Mutuelle.

Des milliers d'agents, auparavant, n'avaient pas les moyens de se faire soigner ! Le Contrat Groupe a-t-il été négatif ?

De même il faut rappeler que nous avons accès, aux mêmes conditions qu'à la Mutuelle, à tous les centres mutualistes d'Ile de France, ce qui peut éviter des déplacements contraignants sur Paris.

Les salariés payent la concurrence !

Un danger existe : qu'un groupe (AXA...) propose un « super » tarif pour emporter le « marché RATP » et renforcer son image de marque commerciale, en appliquant du dumping.

Cela signifie que ce tarif ne « tiendrait pas la route » mais il sera trop tard quand on s'en apercevra. Le tarif serait bien sûr augmenté par avenant les années suivantes.

Personne n'est prêt à payer trop cher mais comme syndicalistes nous savons tous que la concurrence excessive pèse sur les salariés, leur salaire, leurs avantages sociaux, leurs conditions de travail et pas sur les profits des entreprises.

Quand une entreprise casse ses prix pour gagner un marché, ses salariés payent la différence !

En conclusion

La Mutuelle RATP fait partie désormais de notre régime maladie.

Remettre en cause notre système actuel, c'est prendre le risque de mettre à mal notre régime maladie (dont l'Entreprise aimerait bien se passer).

Le modèle RATP de régime maladie est quasiment unique en France : devons-nous le sacrifier ?

Elle est compétitive. Aujourd'hui, avec Internet, chacun peut faire des comparaisons et s'en convaincre.

Il y aura toujours une entreprise prête à proposer la même chose pour 1,50 € de moins par mois : avec quelles conséquences ?

Quant au discours « *Tous pourris, tous magouilleurs, sauf nous* » du syndicat SUD, il ne fait que fragiliser un peu plus le syndicalisme, suffisamment mis en danger par l'Accord « Position Commune » entre le MEDEF, la CFDT et la CGT.

